

Relaxe des Femen : “dans la République de M. Hollande, la haine antichrétienne a valeur absolutoire”



Le tribunal correctionnel de Paris a relaxé mercredi les 9 Femen qui étaient poursuivies pour avoir dégradé une cloche de Notre-Dame de Paris. Elles n'ont pas été condamnées "faute de preuves" : le Parquet a, toutefois, fait appel.

Avec Roland
Hureaux

Un jugement qui fera plaisir à Mademoiselle Fourest : celui du tribunal correctionnel de Paris qui vient de relaxer les neuf soi-disant *Femens* poursuivies pour dégradation de cloches commises à Notre-Dame le 12 février 2013.

Pas de mention des autres chefs d'accusation que l'on aurait pu envisager. Certes, si les exhibitions à l'occasion desquelles furent commises ces dégradations avaient une intention à l'évidence blasphématoire, il n'existe pas de loi contre le blasphème en France. **Mais on pouvait au moins tenir l'action des Femens pour de l'incitation à la haine d'une certaine catégorie de population, les catholiques, pour une injure à leur égard et à celui de leur chef, pour de l'exhibitionnisme, ou au moins pour une atteinte à l'ordre public.** On ne l'a pas fait, ne retenant sans doute à dessein que le grief le plus faible. Il n'est pas non plus question de suites judiciaires à l'abjecte simulation d'un avortement de Jésus par la Sainte Vierge à la Madeleine, le 29 décembre de la même année et que même Bertrand Delanoë, maire de Paris, avait sévèrement condamnée.

Le jugement de relaxe choque d'autant plus que les trois vigiles qui avaient essayé de repousser les Femen, ont été, eux, condamnés à des amendes de 1500 €, 500 € et 300 € avec sursis. Le monde à l'envers !

Ce jugement inégal serait justifié par le fait que, compte tenu du principe de l'individualisation des peines, on ne pouvait pas savoir laquelle des neuf avait abîmé les cloches tandis que les vigiles avaient été, eux, clairement identifiés. Moralité : il suffit de se mettre à vingt pour attaquer un homme seul. S'il se défend, on saura que c'est lui qui donne des coups et les agresseurs, pris dans la mêlée, seront, eux, exonérés.

Que doivent penser ces braves vigiles de la justice de leur pays, surtout si l'on considère [ce que relate la presse](#), au même moment ?

- "Suspect libéré : la mère de la victime manifeste" (un adolescent poignardé à mort sans raison et l'inculpé élargi car "la justice a laissé passer une date"). A cette occasion, le PS toulousain dénonce "la délectation morbide avec laquelle l'opposition s'empare d'un fait divers".

- "Jugé pour coups mortels, il repart avec une amende" (tueur déjà condamné pour violences à dix reprises),

- "Viol collectif : relaxe générale à Angoulême" (cinq crapules, pour "relations sexuelles non consenties avec une jeune handicapée").

A la rigueur aurait-on pu retirer à Mme Inna Shevchenko qui dirige la fine équipe le statut de réfugiée politique **Réfugiée politique** ;

pourquoi ? Parce qu'avec ses complices, elle avait abattu en 2012, dans son pays d'origine l'Ukraine, la grande croix qui commémore les millions de victimes du communisme. Bel acte humaniste !

Il est clair que dans la République de M.Hollande, la haine antichrétienne a valeur absolutoire. Heureusement que pour faire mine de sauver la face , le parquet a fait appel de la relaxe. Mais quelles suites en attendre ?

Sans revenir sur les événements liés à la *Manif pour tous*, comme les rafles massives de manifestants non-violents, ou l'expulsion manu militari de Frigide Barjot de son logement prévue à la fin de ce mois, sans que le juge de l'exécution ait daigné attendre le résultat de l'appel qu'elle a interjeté, on notera aussi, à notre honte, que, de tous les grands pays occidentaux, la France est le pays le plus pingre dans l'accueil de réfugiés chrétiens d'Irak - avec l'approbation de Me Collard, député du Front national ! **Même Delcassé, ministre des affaires étrangères du petit père Combes savait que notre pays avait depuis François Ier la mission particulière, reconnue par traité passé avec le sultan de Turquie, de protéger les chrétiens d'Orient** et que ces considérations internationales passaient bien avant nos querelles domestiques relatives à la laïcité. Incultes, les socialistes christianophobes du temps de François Hollande n'ont plus cela en mémoire.

On peut sans doute trouver exagérément sévère la condamnation à Moscou à deux ans de camp de travail des *Pussy riots*, équivalent russe des Femen, pour dégradations et incitation à la haine religieuse, qui avaient fait scandale dans la prestigieuse Cathédrale du Saint-Sauveur de Moscou, construite pour fêter la victoire sur Napoléon, détruite par Staline et reconstruite à grands frais après la chute du communisme. Mais comment s'étonner, que face à une justice française aussi partielle, de plus en plus de Français, chrétiens ou non, tiennent hors toute considération géopolitique Vladimir Poutine, malgré les campagnes de diabolisation dont il fait l'objet - où Mlle Fourest a naturellement sa part - pour le dernier défenseur de l'héritage chrétien de l'Europe ?